



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

La Ministre

Paris, le 21.3.2018

CAB – AB – PEGASE - D-18-007386

Madame la cheffe de service,

La loi de modernisation de notre système de santé de janvier 2016 a établi un cadre juridique pour la construction, à l'initiative des professionnels de santé, des Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). Ce dispositif constitue potentiellement un nouveau mode d'organisation et de coordination des professionnels au niveau des territoires.

Sa concrétisation est essentielle pour assurer la réussite du plan d'accès aux soins dans les territoires annoncé en octobre 2017 et mettre en œuvre la stratégie de transformation du système de santé présentée par le Premier Ministre le 13 février dernier. Un des objectifs communs à ces deux axes stratégiques majeurs de notre politique de santé est en effet l'organisation des soins et de la prévention au niveau des territoires. Il s'agit d'assurer un bon déroulement des parcours des patients en renforçant et en développant massivement d'ici 2022 l'exercice coordonné des professionnels de santé de ville et les liens fonctionnels entre l'hôpital, la ville, et le secteur médico-social.

Les CPTS constituent potentiellement un outil essentiel pour atteindre cet objectif. Des initiatives ont été lancées et des projets réalisés dans certains territoires. Il est dès lors nécessaire de préparer dès maintenant l'étape suivante d'un déploiement territorial important, ce qui suppose une certaine modélisation des CPTS, l'explicitation d'un socle d'attendus répondant aux priorités de politiques publiques et un cadre de financement pérenne.

Je souhaite que l'Igas apporte son appui à la directrice générale de l'offre de soins, responsable du pilotage opérationnel du plan d'accès aux soins, dans la définition de cette stratégie de déploiement des CPTS. La mission que vous désignerez s'attachera à proposer un premier bilan de la dynamique de création des CPTS et un état des lieux de la structuration et des actions portées par les CPTS, actuellement en cours ou en projet. Elle interrogera les acteurs institutionnels et professionnels, au niveau national et régional, en exercice de ville comme en établissements de santé ou en service et établissement médico-social.

Madame Nathalie DESTAIS
Cheffe de l'Inspection Générale des affaires sociales
39-43, quai André Citroën
75739 PARIS Cedex 15

Elle sera ainsi amenée à analyser :

- le processus de construction des CPTS, leur périmètre et celui des acteurs professionnels impliqués, les projets mis en place, les stratégies mises en œuvre par les ARS, l'assurance maladie et les autres acteurs régionaux pour leur déploiement ;
- les moyens mobilisés pour assurer l'exercice coordonné entre les différents professionnels, notamment en termes d'échanges et de partage de données ;
- les interactions entre les CPTS et les autres modes d'exercice coordonné, notamment les maisons et centres de santé pluri-professionnels, dans un esprit de complémentarité, ainsi qu'entre CPTS et plateformes territoriales d'appui.

Sur la base de cette analyse, je souhaite que la mission propose les éléments d'une stratégie de déploiement des CPTS dans la perspective de la pérennité de leur financement. J'attends de cette stratégie qu'elle inscrive dans les projets des territoires les grands axes de la stratégie nationale de santé : la prévention et le dépistage, l'accès égal aux soins et à la santé y compris aux soins non programmés, l'innovation technologique et organisationnelle, l'amélioration continue de la pertinence et de la qualité des pratiques.

Je souhaite également que la mission examine les conditions dans lesquelles les CPTS pourraient, par leur composition et leurs partenariats, intégrer les conditions d'une meilleure coordination des prises en charge entre la ville, l'hôpital et le médico-social.

Les conclusions et les propositions de la mission pourront être présentées à l'occasion du comité ministériel prévu en juillet 2018.

Je vous prie d'agréer, Madame la cheffe de service, l'expression de ma considération distinguée.



Agnès BUZYN